

Dispositif d'aide aux nouveaux agriculteurs

Conforter la place de l'agriculture sur le territoire de Ploërmel Communauté, est une priorité. Pour ce faire, des actions et dispositifs sont mis en place et notamment **l'aide directe à l'installation des nouveaux agriculteurs sur le territoire, qui est de 3 000 €.**

Par an, ce sont en moyenne 4 installations qui voient le jour

Pour y prétendre ? S'installer pour la première fois sur le territoire communautaire (primo-installation). Toute production est éligible, il suffit d'être exploitant à titre principal selon les statuts de la MSA ; âgé entre 18 et 45 ans, le demandeur doit avoir son siège d'exploitation sur l'une des sept communes de Ploërmel Communauté (être bénéficiaire ou non des aides publiques à l'installation / DJA). En revanche, ne sont pas éligibles, les transferts entre époux ou associés.

Modalités ? Un partenariat et une convention sont établis avec la Chambre d'Agriculture chargée d'instruire les demandes de subventions. Ploërmel Communauté participe ensuite au suivi technique, économique et financier assuré par la Chambre d'Agriculture pour les jeunes agriculteurs dans les trois premières années d'installation. Le dispositif est entré en vigueur au mois d'octobre 2013.

Plus d'informations

- [Service développement économique de Ploërmel Communauté](#)

Tél. 02 97 73 20 79

dvpteconomique@ploermelcommunaute.com

- [Chambre d'agriculture de Ploërmel](#)

Dominique LOUBÈRE

Tél. 02 97 74 35 42 - 02 97 74 14 55

dominique.loubere@morbihan.chambagri.fr